



>> Utilisation (*)

Ce vêtement a pour but de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, afin de le détecter et de bien le voir dans des situations dangereuses, dans toutes les conditions de luminosité, de jour, et la nuit dans la lumière des phares. B.T.P, entretien des voiries, des espaces verts, chantiers, transport (chauffeurs routiers), caristes, docks, déménageurs, accompagnateurs de voyage, métiers de la sécurité...

>> Caractéristiques techniques

Vêtement de signalisation haute visibilité contre les intempéries constitué de 2 pièces. Avec bandes rétro-réfléchissantes. Coloris orange/bleu marine.

Manteau de pluie (VILOV):

2 poches plaquées avec rabat et repose-mains.
Poche téléphone. Capuche fixe enroulée dans le col avec vues latérales.
Fermeture à glissière centrale sous rabat à pressions.
Matière extérieure: polyester **Oxford 300 D** enduit polyuréthane.
Doublure Mesh polyester. Serrage cordon à l'intérieur.
Poignets élastiques et ajustables.

Pantalon de pluie (VILOP):

Tissu extérieur polyester **Oxford 300 D** enduit polyuréthane.
Serrage élastique à la taille. Braguette.

✓ Tailles et conditionnement

	M, L, XL, 2XL, 3XL, 4XL	
Carton	10 pièces	
Sachet	1 pièce	

>> Principaux atouts

- ✓ Confection et matériaux de qualité. Tissu souple et confortable.
- ✓ Poignets ajustables pratiques.
- ✓ Fermeture centrale à glissière avec double rabat intérieure et extérieure pour une meilleure protection contre la pluie.
- ✓ Poches extérieures avec rabat pour une meilleure protection contre la pluie.
- ✓ Capuche sécurité permettant la vue latérale.
- ✓ Bandes rétro-réfléchissantes au dessus des épaules pour une bonne visibilité même au-dessus du porteur (bonne visibilité par exemple depuis les conducteurs de grue sur les chantiers!).
- ✓ Matière sombre aux extrémités du vêtement afin d'éviter de salir les matières à haute-visibilité.

>> Conformité

Ce vêtement de protection a été testé selon les normes européennes suivantes (**Catégorie II**):

- **EN ISO 13688 : 2013.** Vêtements de protection. Exigences Générales.
- **EN 343 : 2019.** Vêtements de protection. Protection contre la pluie.
- **EN ISO 20471 : 2013 +A1: 2016.** Vêtements à haute visibilité. Méthodes d'essai et exigences.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **SGS Fimko Ltd.** Organisme notifié **n°0598**.

EN ISO 20471:
2013 +A1 : 2016



(Veste)

3



(Pantalon)

1

EN 343: 2019



3

1

X

